



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/36/81
3 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 12 et 100 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

Question de la protection juridique internationale des droits de l'homme
dans le cas des personnes qui ne sont pas des ressortissants du pays
dans lequel elles vivent

Incidences administratives et financières du projet de résolution publié
sous la cote A/C.3/36/L.73/Rev.1

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du
règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 68ème séance, le 1er décembre 1981, la Troisième Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.3/36/L.73/Rev.1. Elle était saisie d'un état des incidences administratives et financières dudit projet (A/C.3/36/L.81).
2. Aux termes du paragraphe 2 du projet de résolution publié sous la cote A/C.3/36/L.73 Rev.1, l'Assemblée générale déciderait de créer à sa trente-septième session un groupe de travail à composition non limitée, chargé de mener à bien l'élaboration du projet de déclaration sur les droits de l'homme des personnes qui ne sont pas des ressortissants du pays dans lequel elles vivent.
3. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution, il faudra fournir des services de conférence au groupe de travail à composition non limitée. Pour évaluer le coût de ces services, on a présumé :
 - a) Que le groupe de travail se réunirait deux fois par semaine, pendant six semaines, durant la trente-septième session de l'Assemblée générale;
 - b) Que des services d'interprétation devraient être assurés en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe;
 - c) Que la documentation à établir avant et après la session serait traduite et reproduite à Genève;

d) Que le groupe de travail ferait rapport à la Troisième Commission de l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session;

e) Que le secrétariat technique du groupe de travail serait assuré par du personnel de la Division des droits de l'homme.

4. Compte tenu des hypothèses ci-dessus, les dépenses au titre des services de conférence, calculées sur la base du coût intégral, sont estimées à 217 000 dollars. On en trouvera le détail dans l'annexe au présent document. Ces dépenses seraient examinées dans le cadre de l'état récapitulatif du coût total des services de conférence qui sera soumis à l'Assemblée générale vers la fin de sa présente session.

/...

Annexe

Groupe de travail de la Troisième Commission à composition non limitée, chargé de mener à bien l'élaboration du projet de déclaration sur les droits de l'homme des personnes qui ne sont pas des ressortissants du pays dans lequel elles vivent (qui serait convoqué durant la trente-septième session de l'Assemblée générale)

Coût des services de conférence

	<u>Volume de travail total</u>	<u>Taux unitaire (Dollars)</u>	<u>Coût a/ (Dollars) (Dollars)</u>	
<u>I. Documentation à établir avant la session</u>				
(Genève)				
(9 200 mots)				
(Langues : A, Ar, C, E, F, R)				
a) Traduction	39 jours	282 par jour	10 998	
b) Révision	13 jours	314 par jour	4 082	
c) Dactylographie	42 jours	81 par jour	3 402	
d) Reproduction	201 000 pages tirées	0,014 par page tirée	2 814	
e) Distribution	13 400 documents	0,105 par document	<u>1 407</u>	22 700
<u>II. Service des séances (New York)</u>				
a) Interprétation				
(Langues : A, Ar, C, E, F, R)	167 jours	375 par jour	62 625	
b) Personnel d'appui				
Préposé à la salle de conférences	16 jours	39 par jour	624	
Commis à la distribution des documents	8 jours	39 par jour	<u>312</u>	63 600
<u>III. Documentation à établir pendant la session</u>				
(New York)				
(30 000 mots)				
(Langues : A, Ar, C, E, F, R)				
a) Traduction	127 jours	302 par jour	38 354	
b) Révision	42 jours	315 par jour	13 230	
c) Dactylographie	139 jours	170 par jour	23 630	
d) Reproduction	420 000 pages tirées	0,010 par page tirée	4 200	
e) Distribution	28 000 documents	0,050 par document	<u>1 400</u>	80 800
<u>IV. Documentation à établir après la session</u>				
(Genève)				
(16 500 mots)				
(Langues : A, Ar, C, E, F, R)				
a) Traduction	70 jours	282 par jour	19 740	
b) Révision	23 jours	314 par jour	7 222	
c) Dactylographie	77 jours	81 par jour	6 237	
d) Reproduction	335 000 pages tirées	0,014 par page tirée	4 690	
e) Distribution	13 400 documents	0,105 par document	<u>1 407</u>	39 300
<u>Bureau des services généraux</u>				
a) Enregistrement sonore			3 240	
b) Services de sécurité, de plantons et d'information			5 760	
c) Frais généraux de fonctionnement			<u>1 560</u>	<u>10 600</u>
<u>Total général</u>			<u>1 560</u>	<u>217 000</u>

a/ Totaux arrondis à la centaine de dollars la plus proche.
